

## CCF : dévalorisation des diplômes et dégradation de nos conditions de travail

Suite à notre enquête, les premières remontées des collègues sur le CCF témoignent des lourds problèmes qui sont posés par cette méthode de délivrance des diplômes. Tout compte fait, certains dépassent largement les heures de travail pour accomplir leur mission d'enseignant. Et ce n'est donc pas le temps de travail qui les inquiète en premier lieu mais les conditions de travail indignes dans lesquelles le système les met. La priorité des priorités des enseignants de l'enseignement professionnel restent bien l'aggravation des conditions de travail depuis la réforme du Bac pro. Parlons clair: les vrais problèmes depuis 2008 et la mise en œuvre de la "réforme" sont bien les suppressions de postes (63833 postes de PLP en 2008, plus que 57216 en 2013), les moyens en heures d'enseignement, les dédoublements, le CCF, l'allongement des périodes de stages, la diminution d'une année d'enseignement...avec donc pour corollaire la détérioration des conditions de travail et les pertes de repère pour les profs. **Il est là le problème pour les collègues.** A partir de ce numéro, nous publions une série de témoignages des collègues sur le CCF (page 2).

## Les compétences d'abord !

Notre dernier article sur les compétences a suscité le débat. Voici le témoignage d'un collègue :

« La pédagogie fondée sur les compétences n'est pas innocente quand on voit le forcing fait depuis plusieurs années, où l'apprentissage deviendrait la solution : dans un CFA ou une UFA, ce qui est important c'est de former aux compétences ; ce qui compte c'est la pratique, pas la théorie ou l'enseignement général. Donc, pas innocent si on va encore plus nous orienter, dans les jours à venir, vers le renforcement de l'apprentissage dans nos établissements.

Avec la pédagogie par compétences, avec le bac pro 3 ans, voulu par l'IUMM, avec le CCF qui nous phagocyte et ne nous laisse plus le temps d'enseigner ce que l'on doit évaluer, avec les stages rallongés..., le LP se rapproche de plus en plus du CFA.... »

## CCF : témoignage d'une collègue

« Je vous fais parvenir bien volontiers mes ressentis et avis sur les CCF que je dois organiser et faire passer. Charge supplémentaire de travail ? Sans aucun doute ! Je dois organiser et faire passer des CCF de vente. Il s'agit d'une épreuve sur dossier (dossier de 40 pages !). Chaque candidat soutient son dossier puis est interrogé par un jury composé de professionnels et de moi-même. L'épreuve dure 45 minutes par élèves. J'ai 48 élèves à faire passer, soit 48 heures de CCF (si si !). Et je ne parle que des bacs. C'est la même chose pour la certification intermédiaire en CAP. Génial, non ?!

La première difficulté est déjà de trouver les heures pendant lesquelles je vais faire passer ces épreuves. Si j'utilise les 48 heures nécessaires, je n'ai pas le temps de faire cours puisque j'ai mes élèves 1h/semaine + 1h en demi-groupe. Donc je démarre mes CCF dès septembre (LOL !).

La solution trouvée a donc été de « semi » banaliser 2 à 3 semaines (voire plus pour les couacs de dernière minute) dès le mois d'avril pour cette épreuve. Quand je dis « semi » banaliser, cela veut dire que je garde des heures de cours avec certaines classes et que l'on m'autorise gentiment à en lâcher certaines autres (pas trop quand même). Cela veut aussi dire que je fais passer les épreuves sur le temps où je n'ai pas cours (eh, oui, sinon ce serait trop facile). Et je ne parle pas du temps passé à travailler et à vérifier ces fichus dossiers tout au long de l'année, avec accélération dès que l'épreuve approche (Je vais finir par les vomir ces dossiers !).

Deuxième difficulté : je suis en charge d'organiser le passage des élèves, de faire le calendrier qui va bien, faire les convocations pour les élèves et les professionnels... Bon, OK. Mais là où ça se gâte c'est que je dois aussi aller à la pêche aux professionnels, et là, c'est pas gagné ! Je prends donc mon bâton de pèlerin et je me déplace dans les entreprises avec mon petit calendrier et mon discours pour sensibiliser les professionnels qui sont tous très occupés, pas disponibles, pas la bonne période, j'en passe et des meilleurs... Et encore, quand je ne me fais pas renvoyer dans mes pénates illico. Parce il faut aller expliquer à un professionnel que l'on a besoin de son regard pour évaluer les candidates, mais qu'il ne recevra aucune rétribution, même pas le remboursement de son ticket de tram pour le déplacement. Je peux vous assurer que certains viennent une fois, mais pas deux ! Ah, au fait, je fais ça sur mon temps libre ! Outre le fait que je ne suis pas vraiment sûre que le « démarchage » fasse partie de mes fonctions, j'y passe un temps fou, au détriment du temps passé à profiter de ma famille ou à faire des trucs un peu pour moi (j'en rêve). Ah oui, parce que accessoirement, je bâtis et je fais des cours aussi (y compris le week-end). Et pour quel résultat ? Pour réussir à avoir 2 ou 3 professionnels, je dois en contacter 30 au moins, et ça, tous les ans (eh oui, le CCF revient tous les ans !).

Pour finir, il faut faire la notation sur les documents qui vont bien (ou pas), remplir les bordereaux divers et variés, justifier certaines notes (des fois qu'on ne ferait pas bien le boulot !), faire les statistiques (est-on dans les clous pour les pourcentages de réussite ?!), les bilans... Et on est passé par la case photocopies avant, parce que, bien sûr, les documents ne sont pas à disposition (ben oui, personne n'a le temps !). Quant à la pression, on a intérêt à tout faire bien parce que inutile de dire que si on s'est loupé un truc, pas bien lu les textes, omis une virgule, on vous tape sur les doigts !

Alors les CCF, je peux en parler et j'en peux plus. Franchement, j'ai parfois des envies de démission tellement c'est lourd en temps, en stress. Quant aux résultats, ils sont bons sur la section. Mais c'est ce qu'on nous demande, non ? »

Vous pouvez continuer à nous envoyer vos témoignages. Ils sont indispensables pour AGIR !

## **La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle : renforcement du rôle de la Région et développement de l'apprentissage.**

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a été promulguée le 5 mars 2014 par le Président de la République et publiée au Journal Officiel de la République Française le 6 mars 2014.

Le développement de l'apprentissage est un objectif clairement affiché, en particulier dans les PME, dans le but d'atteindre 500 000 apprentis en 2017. Et dans ce cadre, l'EN s'est fixé l'objectif « ambitieux » de 20 000 apprentis supplémentaires accueillis en EPLE, soit une augmentation des effectifs de 50 % d'ici 2017.

*Cette loi a un impact sur le système éducatif. Ainsi selon elle, "la région organise et finance le service public régional de la formation professionnelle. Sans préjudice des compétences de l'Etat en matière de formation professionnelle initiale des jeunes sous statut scolaire et universitaire, la région est chargée de la politique régionale d'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle".*

Cette loi signe la fin des COM (conventions d'objectifs et de moyens) entre l'État et les Conseils régionaux. Donc l'État se prive de toute influence sur, entre autres, la politique d'apprentissage et sur les niveaux de formation à développer. Par contre, la Région pourra, pour déployer son action en matière d'apprentissage, élaborer des contrats d'objectifs et de moyens avec l'État (d'une nature différente puisque ne reposant plus sur un cofinancement de la compétence régionale), les organismes consulaires et les organisations représentatives d'employeurs et de salariés.

Les Régions sortent indéniablement renforcées en matière de formation professionnelle continue (FPC) - elles ont désormais compétences sur l'ensemble des publics : handicapés, détenus... - et d'apprentissage ; elles obtiennent un rôle de coordination en matière de carte des formations et d'orientation pour les publics non scolarisés : " *L'Etat et les régions assurent le service public de l'orientation tout au long de la vie. L'Etat définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur. Avec l'appui, notamment, des centres publics d'orientation scolaire et professionnelle et des services communs internes aux universités chargés de l'accueil, de l'information et de l'orientation des étudiants..., il met en œuvre cette politique dans ces établissements scolaires et d'enseignement supérieur et délivre à cet effet l'information nécessaire sur toutes les voies de formation aux élèves et aux étudiants. La Région coordonne les actions des autres organismes participant au service public régional de l'orientation ainsi que la mise en place du conseil en évolution professionnelle, assure un rôle d'information et met en place un réseau de centres de conseil sur la validation des acquis de l'expérience".*

## Hors Classe

Le contingent Hors-Classe pour notre académie vient d'être publié: **125 pour la rentrée 2014** (120 l'an passé). Nous vous rappelons que si vous êtes concerné(es), vous trouverez la fiche à compléter sur le site du SNUEP Bordeaux, Rubrique "[Gérer sa carrière](#)". Les avis (CE et inspecteur) sont affichés sur I-Prof (sélectionner la rubrique "**les services**", puis le tableau d'avancement, "**consulter votre dossier**", les avis figurent dans l'onglet "**synthèse**"). **La CAPA aura lieu le jeudi 5 juin.**

## Intra : GT Barème et dossiers médicaux

Le GT barème s'est réuni le vendredi 16 mai 2014 pour étudier les dossiers médicaux et examiner les barèmes des collègues candidats à une mutation intra-académique. Cette année, seulement **17** dossiers médicaux sur 47 ont obtenu la bonification de 1000 points ; c'est une nette baisse par rapport à l'an passé. Dans un souci de ne pas bloquer un mouvement déjà très contraint, l'administration a eu un regard très dur sur les dossiers médicaux. Les commissaires paritaires sont intervenus à plusieurs reprises mais certains collègues sans bonification restent dans une situation difficile. Les barèmes des dossiers de mutations ont été vérifiés par les commissaires paritaires et les erreurs constatées ont été transmises à l'administration pour modification.

**L'ouverture des FPMA en présence du recteur aura lieu le 17 juin 2014.** Ce même jour, à partir de 15h15, se tiendra le **mouvement des PLP**. Comme chaque année nous informerons nos adhérents de leur mutation et nous resterons disponible pour répondre à leurs questions.

## La formation des futurs PLP a été "oubliée"

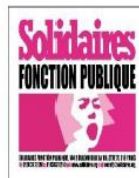
La formation des futurs PLP et des enseignants des filières techniques a été oubliée de la réforme de la formation initiale, selon Jacques Ginestié (NDLR : directeur de l'ESPE d'Aix-Marseille), auditionné par la mission d'information sur les Espé, le 3 avril 2014. Même en rassemblant les étudiants dans certains cours communs cela pose des difficultés pour organiser des enseignements préparant à tous les concours : "le bloc tertiaire correspond à sept concours différents" et à peu près autant pour le secteur industriel (génie électrique...), illustre Jacques Ginestié. "Cela suppose à minima un réel engagement des universités." **Le SNUEP dénonce cet « oubli » depuis plusieurs mois déjà !**

## Stagiaires

**Tous les indices d'une profonde crise de recrutement des enseignants sont là** et des centaines de postes pourraient ne pas être pourvus aux concours de recrutement dans le premier comme dans le second degré, affaiblissant la priorité affirmée par le gouvernement en faveur de la jeunesse et pour l'éducation.

**Les métiers enseignants ne sont plus attractifs** du fait de la faiblesse des rémunérations au regard de leur niveau de qualification. À cet égard, le rétablissement des deux premiers échelons des grilles de rémunération pour les stagiaires 2014 doit être abandonné.

La FSU et ses syndicats défendent des propositions pour la revalorisation du métier dans toutes ses dimensions ; des mesures immédiates doivent être prises pour reporter sur les concours ordinaires de 2014 les postes non pourvus aux concours exceptionnels, s'appuyer notamment sur les viviers que sont les non titulaires, les AED, engager et programmer des pré-recrutements. **Et bien sûr, nous demandons à ce que soient admis, définitivement, tous les collègues sur listes complémentaires.**



## Communiqué de presse

### Réunion du 19 mai avec la ministre Marilyse Lebranchu

Les sept organisations syndicales de la Fonction publique, CGT, CFTD, Unsa, FSU, Solidaires, CFTC et FAFPT, réunies en présence de la ministre Marylise Lebranchu ce lundi 19 mai après-midi, ont fait la déclaration suivante : « Les agents des trois versants de la Fonction publique fortement mobilisés lors de la journée du jeudi 15 mai, ont confirmé à la fois leur grand mécontentement et leurs exigences en matière de salaire et d'emploi public. Sur la question de l'emploi, il faut sans attendre arrêter les suppressions qui aggravent les conditions de travail des agents et altèrent la qualité du service public rendu et, au-delà des secteurs déclarés prioritaires, créer les emplois nécessaires aux missions du service public.

En outre, un renforcement des mesures visant à réduire la précarité doit être mis en œuvre.

Sur la question du pouvoir d'achat, il y a nécessité à sortir de la situation intolérable du gel du point d'indice et urgence à augmenter la valeur de ce point. Ce sont ces exigences que nos organisations syndicales dans le prolongement de leur action unitaire du jeudi 15 mai veulent vous rappeler.

Elles attendent des engagements sur ces revendications et tout particulièrement une réponse claire sur l'inscription immédiate à l'agenda social d'un rendez-vous salarial ayant pour objet principal la revalorisation du point d'indice.

Votre réponse, Madame la Ministre, pèsera, vous le comprendrez, sur notre implication dans toute négociation à venir sur les rémunérations et les carrières. »

Si la ministre n'a pris aucun engagement sur la valeur du point d'indice, elle a confirmé que le Gouvernement n'est pas insensible aux revendications exprimées par les sept organisations syndicales de la Fonction publique.

Elle s'en est tenue à la perspective d'une discussion autour des salaires dans la Fonction publique qui pourrait intervenir d'ici la mi-juin.

Dans l'attente d'éléments concrets susceptibles d'alimenter cette discussion, les sept organisations ont levé la séance.

Paris, le 19 mai 2014